

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/171 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 12 novembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Thibaud Bécourt, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Danièle Montagnon à Françoise Streit, Uta Ihle à Claude Didier, Faure Yannick à Alain Roche, David Piccarretta à Gilles Cléret.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SAS LA BOULE'ANDEOL

La SAS la Boule'Andéol est une boulangerie artisanale au feu de bois labellisée AB qui doit ouvrir à Saint Andéol en octobre 2025. L'aménagement intérieur et la construction du four à bois sont prévus pour le printemps et l'été 2025. Le permis de construire du futur bâtiment vient d'être accepté. Elle se situera dans le centre village et sera en location avec un bail commercial 3-6-9.

Ce sera le seul commerce de la commune. Elle prévoit 3 à 4 fournées par semaine. Il y aura également 3 dépôts de pain sur les communes du balcon est du Vercors (Gresse en Vercors, Château Bernard et Saint Guillaume).

Le projet prévoit également un espace de vente multiservice avec la vente de produits locaux du secteur.

Ce projet de création d'entreprise a reçu dernièrement un accord favorable de financement de la part de GAIA (prêt d'honneur à taux zéro et garantie bancaire).

Il prévoit l'achat de matériel et l'aménagement du local pour un montant de 89 817 €.

Ce projet a été présenté en commission économie – emploi de la CCT le 24 octobre dernier dans le cadre de l'appel à projet « Développement d'activités ». La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 4 000 € afin que le porteur de projet puisse bénéficier d'un soutien financier du Leader (38 000 €) sur une assiette prévisionnelle de dépenses de 89 817 € (plafonné à 80 000 € par le Leader). Pour rappel, il faut obligatoirement une contrepartie territoriale face au Leader (1 € du territoire = 4 € du Leader).

L'entreprise a également déposé une demande de financement régionale (10 000 €) et une demande de financement auprès de l'ANCT (19 000 €).

L'aide de la CCT sera attribuée sous réserve du cofinancement par l'Europe (Leader), la Région ou l'ANCT.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi au compte 65 748 : subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (soutien aux projets économiques locaux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le soutien au projet de développement de la SAS La Boule'Andéol, à hauteur de 4000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Cielles, le 18 novembre 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le

26/11/24

et de sa publication le

26/11/24